

RAPPORT DU CONSEIL SYNDICAL REUNION DU 9/01/2020 A LA MAIRIE

Nous sommes dans l'attente du compte rendu officiel de la Mairie avec les nouvelles prescriptions pour la fin du mois de janvier.

Après les deux sinistres consécutifs que nous venons de subir, la Municipalité a convoqué individuellement les représentants des 20 copropriétés concernées par les travaux d'inondabilité qui doivent être subventionnés à 80 % et dont l'exécution ne cesse d'être reportée.

Etaient présents à cette réunion :

4 Membres du Conseil Syndical, la coordinatrice chargée du dossier à la Municipalité, 2 Membres de la Société des Canaux de Provence, 1 Maître d'œuvre délégué, 1 représentant du Syndic.

Etait absent, à notre grande surprise, le représentant de la Communauté Cannes Pays de Lérins pourtant principal coordinateur sur ce dossier.

En préambule, la coordinatrice chargée du dossier à la Mairie a fait un historique sur les différentes mesures entreprises depuis les inondations d'octobre 2015.

*Le Conseil Syndical a précisé que ce soit sur le plan technique, administratif, financier, il avait tout mis en œuvre pour que dès 2017, notre dossier soit finalisé. **Tout a été fait en temps et en heure et entériné par notre Assemblée Générale du 29 juin 2017.***

Un dossier complet reprenant les éléments ci-dessus, ainsi que les plans d'évacuation des eaux pluviales a été remis à la Municipalité, ainsi qu'un au Maître d'Ouvrage délégué.

Nous avons appris lors de cette réunion qu'un nouveau PPRI élaboré en décembre 2019, après les 2 dernières inondations et qui sera officialisé en décembre 2020, modifie les normes établies après octobre 2015, ce qui nous conduits à rehausser de 60 cm toutes les aérations des sous-sols, ainsi que de prévoir les batardeaux d'une hauteur de 1,50 m, au lieu de 1 mètre initialement demandé.

*En ce qui nous concerne nous n'avons que deux batardeaux à faire réaliser, ce qui est relativement minime par rapport aux résidences qui ont eu des appartements en rez-de-jardin inondés. **C'est la raison pour laquelle le Conseil Syndical a exigé qu'une date butoir soit déterminée pour l'exécution des travaux et que ceux-ci soient terminés avant le 30 septembre 2020.** Une réponse doit nous être faite le 15 février 2020 au plus tard.*

Ces deux batardeaux doivent être installés d'une manière ou d'une autre pour l'automne prochain. Il n'est plus possible de risquer de nouvelles inondations dans notre résidence, qui, outre les forts désagréments, dévalorisent nos biens.

D'autre part, nos observations nous ont permis de constater que le Riou ne nous inondait pas directement. Ce sont les évacuations défailtantes des eaux de pluie de l'Avenue du maréchal Juin qui ont impacté notre copropriété. Le Riou de l'Argentière étant la dernière résidence sur l'Allée Jacques Cartier allant vers la rivière, nous cumulons dans notre circuit tous ces écoulements.

Nous avons aussi constaté l'ensablement des bouches d'évacuation et donc l'obsolescence totale des réseaux d'évacuation tant sur l'Allée Jacques Cartier que sur l'Avenue du Maréchal Juin. Ce point primordial a été évoqué et une réunion avec les services techniques de la ville devrait être programmée en février prochain.